

Administration portuaire de Hamilton

États financiers consolidés
31 décembre 2018
(en dollars canadiens)



Rapport de l'auditeur indépendant

Au conseil d'administration de l'Administration portuaire de Hamilton

Notre opinion

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Administration portuaire de Hamilton et de ses filiales (collectivement, l'« Administration ») au 31 décembre 2018, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Notre audit

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de l'Administration, qui comprennent :

- l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2018;
- l'état consolidé du résultat net et du résultat global pour l'exercice clos à cette date;
- l'état consolidé des variations des capitaux propres pour l'exercice clos à cette date;
- le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date;
- ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » de notre rapport.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Indépendance

Nous sommes indépendants de l'Administration conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

PricewaterhouseCoopers LLP/s.r.l./s.e.n.c.r.l.
PwC Centre, 354 Davis Road, Suite 600, Oakville, Ontario, Canada L6J 0C5
Tél. : +1 905 815 6300, Téléc. : +1 905 815 6499, www.pwc.com/ca/fr

« PwC » s'entend de PricewaterhouseCoopers LLP/s.r.l./s.e.n.c.r.l., une société à responsabilité limitée de l'Ontario.



Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Administration à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Administration ou de cesser son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Administration.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Administration;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;



- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Administration à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Administration à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités de l'Administration pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Oakville (Ontario)
Le 1 mars 2019

Administration portuaire de Hamilton

État consolidé de la situation financière

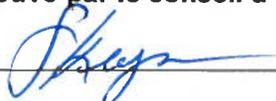
Au 31 décembre 2018

(en dollars canadiens)

	2018 \$	2017 \$
Actif		
Actifs courants		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	17 696 012	11 807 642
Créances clients et autres créances (note 5)	1 793 692	2 342 930
Stocks et autres actifs courants (note 6)	437 219	405 315
	<u>19 926 923</u>	<u>14 555 887</u>
Actifs non courants		
Immobilisations corporelles (note 7)	128 288 840	125 948 115
Créance au titre de la location comptabilisée sur une base linéaire	5 105 953	4 921 723
	<u>153 321 716</u>	<u>145 425 725</u>
Passif		
Passifs courants		
Dettes fournisseurs et autres dettes (note 8)	6 936 032	5 162 249
Provisions et autres passifs	15 107	49 456
	<u>6 951 139</u>	<u>5 211 705</u>
Passifs non courants		
Avantages du personnel (note 9)	5 436 616	5 906 281
Produits différés	97 500	105 000
	<u>12 485 255</u>	<u>11 222 986</u>
Capitaux propres		
Surplus d'apport	18 365 972	18 365 972
Résultats non distribués	125 532 603	119 619 563
Cumul des autres éléments du résultat global	<u>(3 062 114)</u>	<u>(3 782 796)</u>
	<u>140 836 461</u>	<u>134 202 739</u>
	<u>153 321 716</u>	<u>145 425 725</u>

Éventualités et engagements (note 12)

Approuvé par le conseil d'administration

 , administrateur

 , administrateur

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Administration portuaire de Hamilton

État consolidé du résultat net et du résultat global

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2018

(en dollars canadiens)

	2018 \$	2017 \$
Produits des activités ordinaires		
Produits des activités portuaires (note 10)	28 126 468	26 371 575
Charges d'exploitation		
Salaires et autres avantages du personnel (note 11)	7 408 264	6 585 864
Frais de réparation et d'entretien	1 215 054	1 465 699
Paiements tenant lieu de taxes	717 574	710 335
Impôts fonciers	418 737	484 879
Honoraires des professionnels et des conseillers	308 699	400 008
Dotation à l'amortissement des immobilisations corporelles (note 7)	7 758 184	7 782 375
Frais payables à l'administration fédérale	1 126 608	988 155
Autres charges d'exploitation et charges administratives	3 459 475	2 805 657
	<u>22 412 595</u>	<u>21 222 972</u>
Résultat d'exploitation avant les autres (produits) charges	<u>5 713 873</u>	<u>5 148 603</u>
Autres (produits) charges		
Produits des placements	(251 645)	(106 588)
Perte (profit) sur la sortie d'immobilisations corporelles	52 478	(12 965)
	<u>(199 167)</u>	<u>(119 553)</u>
Résultat net de l'exercice	5 913 040	5 268 156
Autres éléments du résultat global	720 682	(1 622 613)
Résultat global total de l'exercice	<u>6 633 722</u>	<u>3 645 543</u>

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Administration portuaire de Hamilton

État consolidé des variations des capitaux propres

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2018

(en dollars canadiens)

	Surplus d'apport \$	Résultats non distribués \$	Cumul des autres éléments du résultat global \$	Total des capitaux propres \$
Solde au 31 décembre 2016	18 365 972	114 351 407	(2 160 183)	130 557 196
Résultat net de l'exercice	-	5 268 156	-	5 268 156
Perte actuarielle sur l'obligation au titre des avantages postérieurs à l'emploi	-	-	(1 622 613)	(1 622 613)
Solde au 31 décembre 2017	18 365 972	119 619 563	(3 782 796)	134 202 739
Résultat net de l'exercice	-	5 913 040	-	5 913 040
Profit actuariel sur l'obligation au titre des avantages postérieurs à l'emploi	-	-	720 682	720 682
Solde au 31 décembre 2018	18 365 972	125 532 603	(3 062 114)	140 836 461

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Administration portuaire de Hamilton

Tableau consolidé des flux de trésorerie

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2018

(en dollars canadiens)

	2018	2017
	\$	\$
Flux de trésorerie liés aux		
Activités d'exploitation		
Résultat net de l'exercice	5 913 040	5 268 156
Ajustements au titre des éléments suivants :		
Dotation à l'amortissement des immobilisations corporelles	7 758 184	7 782 375
Charges au titre des avantages du personnel (note 9)	1 112 365	929 263
Perte (profit) sur la sortie d'immobilisations corporelles	52 478	(12 965)
Produits différés	(7 500)	(7 500)
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement		
Augmentation (diminution) des créances clients et autres créances	549 238	(859 901)
Augmentation d'une créance au titre de la location comptabilisée sur une base linéaire	(184 230)	(529 843)
Variation des stocks et des autres actifs courants	(31 904)	(153 580)
Augmentation (diminution) des dettes fournisseurs et autres dettes	1 773 783	(1 659 885)
Augmentation (diminution) des provisions et des autres passifs	(34 349)	17 352
Montants capitalisés au titre des avantages futurs du personnel (note 9)	(861 348)	(849 708)
	<u>16 039 757</u>	<u>9 923 764</u>
Activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisations corporelles (note 7)	(10 151 387)	(10 007 277)
Produit de la sortie d'immobilisations corporelles	-	12 965
	<u>(10 151 387)</u>	<u>(9 994 312)</u>
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie pour l'exercice	5 888 370	(70 548)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice	<u>11 807 642</u>	<u>11 878 190</u>
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice	<u>17 696 012</u>	<u>11 807 642</u>
Composition de la trésorerie et des équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice		
Trésorerie	668 183	461 350
Placements à court terme	17 027 829	11 346 292
	<u>17 696 012</u>	<u>11 807 642</u>

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Administration portuaire de Hamilton

Notes annexes

31 décembre 2018

(en dollars canadiens)

1 Nature des activités

L'Administration portuaire de Hamilton (l'« Administration ») a été établie le 1^{er} mai 2001 en vertu de la *Loi maritime du Canada* et, aux termes des lettres patentes, elle est la continuation des anciens Commissaires du port de Hamilton. L'Administration, qui est gérée par un conseil d'administration formé de sept administrateurs, est une entreprise commerciale dont le mandat est d'être financièrement autonome. Son rôle est de développer les activités commerciales du port de Hamilton, y compris les activités portuaires, la sûreté portuaire ainsi que l'aménagement et l'entretien des terrains. L'Administration appuie également les activités récréatives du port par l'entremise de ses activités maritimes et de sa rampe de mise à l'eau.

L'Administration est une société sans capital-actions qui a été établie en vertu d'une loi fédérale. L'adresse de son siège social est le 605 James Street North, Hamilton (Ontario), Canada.

2 Mode de présentation

L'Administration dresse ses états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS »), telles qu'elles sont définies dans la Partie I du *Manuel de CPA Canada*.

L'établissement d'états financiers consolidés conformes aux IFRS exige le recours à certaines estimations comptables critiques. Il exige également que la direction ait recours à son jugement lorsqu'elle applique les méthodes comptables de l'Administration. La note 4 présente les éléments très complexes ou nécessitant un haut degré de jugement, ou les éléments pour lesquels des hypothèses et des estimations importantes doivent être formulées aux fins de l'établissement des états financiers consolidés.

3 Résumé des principales méthodes comptables

Les principales méthodes comptables appliquées pour la préparation des états financiers consolidés sont présentées ci-dessous. Ces méthodes ont été appliquées uniformément à tous les exercices présentés, sauf indication contraire.

Référentiel comptable

Les présents états financiers consolidés ont été préparés selon le principe du coût historique.

Méthode de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de l'Administration et ceux de ses filiales entièrement détenues, Sea 3 Inc., depuis que celle-ci a été constituée en société le 29 mai 2009, et Great Lakes Port Management Inc. (« GLPM »), depuis que celle-ci a été constituée en société le 1^{er} juillet 2017. Sea 3 Inc. et GLPM sont entièrement consolidées, et l'ensemble des comptes et des transactions intragroupe importants ont été éliminés à la consolidation.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds en caisse et les dépôts bancaires, ainsi que les autres placements à court terme immédiatement rachetables qui sont détenus dans de grandes institutions financières. La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont classés comme actifs courants et sont évalués à la juste valeur.

Administration portuaire de Hamilton

Notes annexes

31 décembre 2018

(en dollars canadiens)

Créances clients

Les créances clients sont les montants dus par les clients dans le cadre des activités normales, dont le recouvrement est attendu dans un an ou moins. Les créances clients sont classées dans les actifs courants et sont évaluées au coût amorti.

Stocks

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût est déterminé au moyen de la méthode de la moyenne pondérée. Les stocks comprennent les fournitures utilisées dans le cadre des activités d'exploitation de l'Administration.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles englobent les terrains, les structures d'accostage, les bâtiments, les services publics, le matériel, le mobilier et le matériel de bureau, ainsi que les routes et les revêtements. Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements. Le coût comprend les charges qui sont directement attribuables à l'acquisition de l'actif. Les coûts ultérieurs sont compris dans la valeur comptable de l'actif ou comptabilisés en tant qu'actif distinct, s'il y a lieu, seulement lorsqu'il est probable que les avantages économiques futurs associés à l'actif iront à l'Administration et que le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable. Les frais de réparation et d'entretien sont comptabilisés en charges dans l'état consolidé du résultat net et du résultat global de la période au cours de laquelle ils sont engagés.

Les terrains ne sont pas amortis. L'amortissement des autres actifs est calculé selon le mode linéaire, à compter de l'exercice au cours duquel l'actif est mis en service, de manière à répartir son coût sur sa durée d'utilité. Les principales catégories d'immobilisations corporelles sont amorties de la façon suivante :

Structures d'accostage	2 - 10 %
Bâtiments	4 - 10 %
Services publics	5 - 10 %
Routes et revêtements	5 - 10 %
Matériel	5 - 20 %
Mobilier et matériel de bureau	10 - 33,3 %

L'Administration ventile le montant initialement comptabilisé pour une immobilisation corporelle en ses parties significatives et amortit séparément chacune de ces parties. La valeur comptable d'une partie remplacée est décomptabilisée lors du remplacement. Les valeurs résiduelles, le mode d'amortissement et la durée d'utilité des actifs sont revus chaque année et ajustés au besoin.

La durée d'utilité des actifs est revue chaque année et ajustée au besoin. Le montant des profits et pertes sur les sorties d'immobilisations corporelles est déterminé par la comparaison du produit de la sortie avec la valeur comptable de l'immobilisation, et il est comptabilisé dans l'état consolidé du résultat net et du résultat global de la période de sortie.

Dépréciation d'actifs non financiers

Les immobilisations corporelles font l'objet d'un test de dépréciation chaque fois qu'un événement ou un changement de situation indique que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée pour le montant de l'excédent de la valeur comptable d'un actif sur sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur d'un actif diminuée des coûts

Administration portuaire de Hamilton

Notes annexes

31 décembre 2018

(en dollars canadiens)

de la vente et sa valeur d'utilité. Aux fins du test de dépréciation, les actifs sont regroupés au plus bas niveau de regroupement pour lequel les flux de trésorerie identifiables sont indépendants des flux de trésorerie d'autres groupes d'actifs (unités génératrices de trésorerie). À chaque date de présentation de l'information financière, les unités génératrices de trésorerie qui ont subi une perte de valeur sont réexaminées pour déterminer s'il y a possibilité de reprise de perte de valeur.

L'Administration réexamine les pertes de valeur qui pourraient être reprises chaque fois que les événements ou les circonstances le justifient.

Dettes fournisseurs et autres dettes

Les dettes fournisseurs et autres dettes sont des obligations de payer des biens et des services qui ont été acquis auprès des fournisseurs dans le cadre des activités normales. Les dettes fournisseurs et autres dettes sont classées dans les passifs courants si le paiement est exigible dans un an ou moins. Les dettes fournisseurs et autres dettes sont comptabilisées initialement à la juste valeur.

Provisions

Une provision est comptabilisée lorsque l'Administration a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, qu'il est probable que l'Administration sera tenue d'éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Le montant comptabilisé en provision correspond à la meilleure estimation de la contrepartie nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la date de l'état consolidé de la situation financière, compte tenu des risques et des incertitudes concernant l'obligation, et il est actualisé lorsque l'effet est significatif.

Comptabilisation des produits des activités ordinaires

L'Administration a adopté IFRS 15 en date du 1^{er} janvier 2018. IFRS 15 définit quand et comment les produits des activités ordinaires doivent être comptabilisés et prescrit la présentation de renseignements plus informatifs et pertinents. La norme remplace IAS 18 *Produits des activités ordinaires* et bon nombre d'interprétations liées aux produits des activités ordinaires. IFRS 15 s'applique à presque tous les contrats conclus avec des clients, les principales exceptions étant les contrats de location, les instruments financiers et les contrats d'assurance. Les produits de l'Administration tirés de contrats de location n'entrent pas dans le champ d'application d'IFRS 15. Les principales sources de produits de l'Administration entrant dans le champ d'application d'IFRS 15 sont les produits des activités portuaires, les services liés au port de plaisance, les services de gestion des installations ainsi que les composantes non locatives des ententes de location liées au recouvrement de certaines charges d'exploitation auprès de locataires. L'adoption d'IFRS 15 n'a donné lieu à aucun changement important de la méthode de comptabilisation des produits par l'Administration. L'Administration a adopté la norme selon l'approche rétrospective modifiée sans retraitement des données comparatives, et n'a comptabilisé aucun ajustement au moment de cette adoption. L'Administration a présenté des informations supplémentaires dans la note 10, Produits des activités portuaires, par suite de l'adoption de la norme.

Du fait de l'adoption d'IFRS 15, l'Administration présente de façon distincte les autres produits reçus des locataires à la note 10 dans les produits tirés des quais et autres immobilisations, lesquels comprennent les composantes non locatives des ententes de location liées au recouvrement de certaines charges d'exploitation auprès de locataires qui est comptabilisé conformément à IFRS 15. Les autres produits reçus des locataires sont comptabilisés lorsque l'Administration a rempli son obligation de prestation en fournissant aux locataires les services convenus dans les contrats de location, pour un montant correspondant à la composante des produits attribuée à cette obligation de prestation.

Administration portuaire de Hamilton

Notes annexes

31 décembre 2018

(en dollars canadiens)

Les produits des activités portuaires comprennent les droits de quai et les droits de port et sont comptabilisés lorsque l'obligation de prestation est remplie, à un moment précis. Les produits des activités du port de plaisance comprennent les produits tirés de la location de places à quai et de l'entreposage de bateaux et sont comptabilisés à mesure que l'obligation de prestation est remplie, au fil du temps.

Les produits des activités ordinaires provenant des contrats de location simple sont comptabilisés selon le mode linéaire pendant toute la durée du contrat de location. Les produits de la location comptabilisés en surplus des factures de location sont classés en tant que créance au titre de la location comptabilisée sur une base linéaire dans l'état consolidé de la situation financière.

Produits différés

Les produits différés sont composés des paiements des clients reçus à l'avance, qui sont comptabilisés dans les produits sur la durée du contrat de location ou la période de service pertinente.

Contrats de location

Un contrat de location est un accord par lequel le bailleur cède au preneur, pour une période déterminée, le droit d'utilisation d'un actif en échange d'un paiement ou d'une série de paiements. Les contrats de location aux termes desquels le bailleur conserve la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété sont classés comme des contrats de location simple. Les contrats de location sont classés comme contrats de location-financement s'ils transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété.

Surplus d'apport

L'Administration a été constituée sans capital-actions. Les actifs donnés à l'Administration par le gouvernement du Canada (ou expropriés par ce dernier) sont traités en tant qu'augmentation (ou diminution) du surplus d'apport.

Avantages du personnel

L'Administration offre trois régimes de retraite. Les membres du personnel qui ont été recrutés avant le 1^{er} juillet 2011 participent à un régime à prestations définies et à un régime de retraite complémentaire à l'intention des dirigeants (« RRCD »), tandis que ceux engagés après le 1^{er} juillet 2011 participent à un régime à cotisations définies.

Le coût des prestations de retraite et des avantages complémentaires de retraite acquis par les participants aux régimes est établi par calculs actuariels selon la méthode de la répartition des prestations au prorata des services, à partir des meilleures estimations et hypothèses de la direction concernant l'augmentation des salaires, l'âge de départ à la retraite des participants, les coûts des soins de santé prévus et d'autres facteurs actuariels. Les prestations de retraite à verser à un participant sont fonction du nombre d'années de service et de son salaire moyen. Aux termes du régime à cotisations définies, les participants peuvent verser des cotisations dans la caisse de retraite de l'Administration, jusqu'à concurrence des maximums annuels imposés par la loi.

Le passif au titre du régime de retraite à prestations définies qui est comptabilisé dans l'état consolidé de la situation financière correspond à la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, moins la juste valeur des actifs du régime, compte tenu des ajustements au titre des coûts des services passés non comptabilisés. L'obligation au titre des prestations définies est calculée annuellement par

Administration portuaire de Hamilton

Notes annexes

31 décembre 2018

(en dollars canadiens)

des actuaires indépendants qui utilisent la méthode des unités de crédit projetées. La valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies est déterminée par une actualisation des sorties de trésorerie futures estimées au moyen du taux d'intérêt des obligations de sociétés de première catégorie qui sont libellées dans la monnaie dans laquelle les prestations seront versées, et dont la durée jusqu'à l'échéance se rapproche de l'échéance du passif au titre des prestations de retraite connexe. Le passif comptabilisé dans l'état consolidé de la situation financière au titre du régime de retraite agréé tient aussi compte des exigences de capitalisation minimale selon la limite requise énoncée au paragraphe 64 de la Norme comptable internationale 19, *Avantages du personnel* (« IAS 19 »).

Les écarts actuariels sont comptabilisés intégralement dans la période au cours de laquelle ils surviennent, dans les autres éléments du résultat global, sans reclassement à l'état consolidé du résultat net et du résultat global pour les périodes ultérieures. Les montants classés dans les autres éléments du résultat global sont immédiatement comptabilisés dans le cumul des autres éléments du résultat global. Le coût des services rendus au cours de la période, l'élément comptabilisé du coût des services passés, s'il en est, et le coût financier du passif au titre des prestations de retraite sont incorporés aux mêmes postes que le coût de rémunération connexe dans l'état consolidé du résultat net et du résultat global. Le coût des services passés est comptabilisé immédiatement en résultat net dans la mesure où les droits à prestations sont déjà acquis; autrement, il est amorti selon le mode linéaire sur la durée moyenne restant à courir jusqu'à ce que les droits à prestations soient acquis.

Le coût du régime de retraite à cotisations définies est passé en salaires et autres charges au titre des avantages du personnel à mesure que les cotisations sont versées dans le régime.

Paiements tenant lieu de taxes municipales

Les paiements tenant lieu de taxes municipales sont calculés en fonction des évaluations municipales, ajustées selon la *Loi sur les paiements versés en remplacement d'impôts*. Ce montant est inscrit en charges d'exploitation dans l'état consolidé du résultat net et du résultat global.

Frais payables à l'administration fédérale

Afin de conserver ses lettres patentes en règle, l'Administration doit verser annuellement un montant au ministère des Transports qui est calculé sur le montant brut des produits des activités ordinaires, comme suit :

Montant brut des produits des activités ordinaires	Charge
Jusqu'à 10 000 000 \$	2 %
Sur la prochaine tranche de 10 000 000 \$	4 %
Sur la prochaine tranche de 40 000 000 \$	6 %
Sur la prochaine tranche de 10 000 000 \$	4 %
Plus de 70 000 000 \$	2 %

Ce montant est inclus dans les charges d'exploitation à l'état consolidé du résultat net et du résultat global.

Administration portuaire de Hamilton

Notes annexes

31 décembre 2018

(en dollars canadiens)

Impôt sur le résultat

L'Administration est exonérée de l'impôt sur le résultat en vertu de l'alinéa 149(1)d) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

Instruments financiers

En date du 1^{er} janvier 2018, l'Administration a adopté IFRS 9, qui remplace IAS 39 *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation* (IAS 39). IFRS 9 établit les principes de présentation d'information financière sur les actifs et passifs financiers qui soit pertinente pour les utilisateurs d'états financiers et leur soit utile pour évaluer le montant, l'échéancier et le degré d'incertitude des flux de trésorerie futurs d'une entité.

L'Administration a adopté IFRS 9 de façon rétrospective sans retraiter les chiffres comparatifs. L'adoption de la norme n'a donné lieu à aucun ajustement important de la valeur comptable des actifs financiers, des passifs financiers ou du solde d'ouverture des résultats non distribués.

Le tableau ci-après présente les types d'instruments financiers détenus par l'Administration, ainsi que leur classement selon IAS 39 et IFRS 9:

	IAS 39		IFRS 9
	Classement	Base d'évaluation	Classement et base d'évaluation
Actifs financiers			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Prêts et créances	Coût amorti	Coût amorti
Créances clients et autres créances	Prêts et créances	Coût amorti	Coût amorti
Passifs financiers			
Dettes fournisseurs et autres dettes	Autres passifs	Coût amorti	Coût amorti

L'Administration détient un seul type d'actif financier assujéti au nouveau modèle d'évaluation des pertes de crédit attendues instauré par IFRS 9 : les créances clients et autres créances. L'Administration a dû revoir sa méthode de dépréciation selon IFRS 9 pour les créances clients et autres créances et aucun ajustement n'en a résulté lors de l'adoption.

L'adoption d'IFRS 9 n'a eu aucune incidence sur les passifs financiers de l'Administration, et n'a entraîné aucun changement important dans les méthodes comptables de l'Administration en la matière.

IFRS 9, Méthode comptable

Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque l'Administration devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument. Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits de recevoir les flux de trésorerie s'y rattachant ont expiré ou ont été transférés et que l'Administration a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif. Les passifs financiers sont décomptabilisés lorsque l'obligation précisée au contrat est éteinte, qu'elle est annulée ou qu'elle arrive à échéance.

Administration portuaire de Hamilton

Notes annexes

31 décembre 2018

(en dollars canadiens)

- Classement

Depuis le 1^{er} janvier 2018, l'Administration classe ses instruments financiers dans les catégories suivantes :

- les instruments devant être évalués ultérieurement à la juste valeur (soit par le biais des autres éléments du résultat global ou par le biais du résultat net); et
- les instruments devant être évalués au coût amorti.

Le classement dépend du modèle économique que suit l'entité pour la gestion des actifs financiers et des modalités contractuelles des flux de trésorerie.

L'Administration ne détient actuellement aucun actif devant être évalué ultérieurement à la juste valeur. Pour les instruments financiers évalués au coût amorti, l'Administration utilise la méthode comptable suivante :

- Comptabilisation initiale

Actifs financiers au coût amorti : Les actifs financiers au coût amorti comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie et les créances clients et autres créances. Au moment de la comptabilisation initiale, l'Administration évalue un actif financier à sa juste valeur majorée, dans le cas d'un actif financier qui n'est pas à la juste valeur par le biais du résultat net, des coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition de cet actif financier. L'Administration évalue de manière prospective les pertes de crédit attendues associées à ses instruments financiers comptabilisés au coût amorti. Pour les créances clients et autres créances, l'Administration applique, comme le permet IFRS 9, l'approche simplifiée qui exige que les pertes de crédit attendues pour la durée de vie soient comptabilisées au moment de la comptabilisation initiale des créances. Pour évaluer les pertes de crédit attendues, les créances clients et autres ont été regroupées en fonction de caractéristiques de crédit communes et du nombre de jours de retard de paiement.

Passifs financiers au coût amorti – Les passifs financiers au coût amorti comprennent les dettes fournisseurs et autres dettes. Au moment de la comptabilisation initiale, l'Administration évalue le passif financier au montant devant être payé moins, lorsqu'il est significatif, un escompte pour ramener ce montant à la juste valeur. Par la suite, les dettes fournisseurs et autres dettes sont évaluées au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les dettes fournisseurs et autres dettes sont classées dans les passifs courants si le paiement est exigible dans les 12 mois. Autrement, elles sont présentées dans les passifs non courants.

- Dépréciation

Les créances clients et autres créances sont sorties du bilan lorsqu'il n'est pas raisonnable de croire qu'elles seront recouvrées. Plusieurs facteurs permettent de déterminer qu'il n'est pas raisonnable de croire que les montants seront recouverts, notamment des difficultés financières importantes du débiteur, des paiements en souffrance et la probabilité croissante de faillite ou de restructuration financière de l'emprunteur.

Administration portuaire de Hamilton

Notes annexes

31 décembre 2018

(en dollars canadiens)

L'Administration comptabilise de façon prospective une correction de valeur pour pertes d'un montant égal aux pertes de crédit attendues sur la durée de vie de ses actifs financiers évalués au coût amorti. Les pertes de crédit attendues sur la durée de vie correspondent aux pertes de crédit attendues de la totalité des cas de défaillance dont un instrument financier peut faire l'objet au cours de sa durée de vie. Les pertes de valeur sur des actifs financiers comptabilisés au coût amorti sont reprises au cours de périodes ultérieures si le montant de la perte diminue et que la diminution peut être objectivement reliée à un événement survenant après la comptabilisation de la perte de valeur.

Normes comptables et modifications publiées mais non encore entrées en vigueur

La norme révisée qui suit s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019.

- IFRS 16 *Contrats de location*. Cette norme inclut l'exigence pour le preneur de comptabiliser les actifs et les passifs liés aux droits et obligations créés par des contrats de location. La direction évalue actuellement l'incidence qu'aura l'adoption de cette norme et ne s'attend pas à un effet important pour l'Administration.

4 Estimations et jugements comptables critiques

Pour préparer les états financiers consolidés, la direction doit porter des jugements dans l'application des méthodes comptables retenues et doit faire des estimations et formuler des hypothèses pour l'avenir. La réalité peut s'avérer différente de ces jugements, estimations et hypothèses. Les estimations et les autres jugements sont continuellement évalués et sont fondés sur l'expérience de la direction et d'autres facteurs, dont des attentes à propos d'événements futurs qui, de l'avis de la direction, sont raisonnables dans les circonstances. Les paragraphes qui suivent expliquent les principaux jugements et les principales estimations comptables faits par l'Administration lors de la préparation des états financiers consolidés.

Provisions et obligations au titre des avantages du personnel

En raison de la nature des obligations au titre des avantages du personnel, une part considérable de leur calcul est basée sur des estimations ou sur le jugement, ce qui inclut les hypothèses concernant l'avenir. Le degré de réalisation de ces facteurs incertains pourrait différer de façon significative des estimations, ce qui causerait des écarts par rapport aux obligations estimées. Par conséquent, les différences entre les montants réels et les obligations comptabilisées peuvent avoir une incidence sur les résultats des périodes concernées. Le calendrier des sorties de ressources en vue de l'extinction d'une obligation est exposé aux mêmes facteurs incertains. Une analyse de la sensibilité des obligations au titre des avantages du personnel figure à la note 9. Chaque analyse de sensibilité présentée à la note 9 repose sur la substitution d'une hypothèse, les autres hypothèses étant maintenues constantes. En pratique, cette situation est peu susceptible de se produire, et les changements touchant certaines des hypothèses peuvent afficher une corrélation. Aux fins du calcul de la sensibilité de l'obligation au titre des prestations définies aux changements dans les hypothèses actuarielles importantes, la méthode utilisée (valeur actualisée de l'obligation au titre de prestations définies calculée selon la méthode des unités de crédit projetées à la date de clôture) est la même que celle utilisée pour le calcul du passif comptabilisé dans l'état consolidé de la situation financière.

Administration portuaire de Hamilton

Notes annexes

31 décembre 2018

(en dollars canadiens)

Dans le cas des régimes capitalisés, l'Administration s'assure que les positions en placements sont gérées selon un cadre d'appariement actif-passif conçu en vue d'obtenir des placements à long terme en concordance avec les obligations des régimes de retraite. L'objectif du cadre d'appariement actif-passif de l'Administration consiste à appairer les actifs et les obligations au titre des prestations en investissant dans des titres à long terme assortis d'un taux d'intérêt fixe dont l'échéance concorde avec le calendrier de versement des prestations, et qui sont libellés dans la même monnaie que les obligations. L'Administration surveille activement le degré d'appariement entre la durée et le rendement attendu des placements, d'une part, et les sorties de trésorerie attendues relativement aux obligations au titre des prestations, d'autre part. L'Administration n'a pas modifié le processus suivi pour gérer ses risques par rapport aux périodes antérieures et n'utilise pas de dérivés pour gérer le risque. Les placements sont diversifiés, de sorte que la défaillance d'un placement n'aurait pas d'incidence significative sur le niveau des actifs pris dans son ensemble. En 2018, une bonne part des actifs consiste en titres de capitaux propres et en obligations. L'Administration estime que les titres de capitaux propres offrent les meilleurs rendements à long terme et présentent un niveau de risque acceptable. Les régimes ne sont pas exposés à un risque de change important.

5 Créances clients et autres créances

	2018 \$	2017 \$
Créances clients et autres créances	1 894 876	2 471 147
Moins la provision pour créances douteuses (note 13)	(101 184)	(128 217)
Créances clients et autres créances, montant net	<u>1 793 692</u>	<u>2 342 930</u>

6 Stocks et autres actifs courants

	2018 \$	2017 \$
Stocks	275 533	239 024
Charges payées d'avance	161 686	166 291
	<u>437 219</u>	<u>405 315</u>

Administration portuaire de Hamilton

Notes annexes

31 décembre 2018

(en dollars canadiens)

7 Immobilisations corporelles

	Terrains \$	Bâtiments \$	Quais et services \$	Matériel \$	Aménage- ment des immobilisa- tions en cours \$	Total \$
1^{er} janvier 2017						
Coût	44 870 412	71 873 994	90 809 518	11 413 331	3 235 589	222 202 844
Cumul des amortissements	-	(44 054 743)	(47 359 276)	(7 065 612)	-	(98 479 631)
Valeur comptable nette	44 870 412	27 819 251	43 450 242	4 347 719	3 235 589	123 723 213
Exercice clos le 31 décembre 2017						
Ajouts	-	3 477 681	3 498 005	1 864 924	1 166 667	10 007 277
Cessions – coût	-	-	-	(178 913)	-	(178 913)
Cessions – cumul des amortissements	-	-	-	178 913	-	178 913
Dotation à l'amortissement des immobilisations corporelles	-	(3 512 813)	(3 144 099)	(1 125 463)	-	(7 782 375)
	-	(35 132)	353 906	739 461	1 166 667	2 224 902
Valeur comptable nette à la clôture	44 870 412	27 784 119	43 804 148	5 087 180	4 402 256	125 948 115
1^{er} janvier 2018						
Coût	44 870 412	75 351 675	94 307 523	13 099 342	4 402 256	232 031 208
Cumul des amortissements	-	(47 567 556)	(50 503 375)	(8 012 162)	-	(106 083 093)
Valeur comptable nette	44 870 412	27 784 119	43 804 148	5 087 180	4 402 256	125 948 115
Exercice clos le 31 décembre 2018						
Ajouts	186 918	2 051 725	6 930 091	440 986	541 667	10 151 387
Cessions – coût	-	-	(73 584)	(82 521)	-	(156 105)
Cessions – cumul des amortissements	-	-	21 106	82 521	-	103 627
Dotation à l'amortissement des immobilisations corporelles	-	(3 456 133)	(3 324 876)	(977 175)	-	(7 758 184)
	186 918	(1 404 408)	3 552 737	(536 189)	541 667	2 340 725
Valeur comptable nette à la clôture	45 057 330	26 379 711	47 356 885	4 550 991	4 943 923	128 288 840
31 décembre 2018						
Coût	45 057 330	77 403 400	101 164 030	13 457 807	4 943 923	242 026 490
Cumul des amortissements	-	(51 023 689)	(53 807 145)	(8 906 816)	-	(113 737 650)
Valeur comptable nette	45 057 330	26 379 711	47 356 885	4 550 991	4 943 923	128 288 840

Le gouvernement du Canada, la province d'Ontario et la ville de Hamilton ont transféré des immobilisations corporelles aux Commissaires du port de Hamilton avant l'établissement, en mai 2001, de l'Administration portuaire de Hamilton. Ces terrains et ces immobilisations corporelles se sont ajoutés aux terrains et immobilisations corporelles existants selon leur valeur d'échange, un montant correspondant étant inscrit dans le surplus d'apport.

Administration portuaire de Hamilton

Notes annexes

31 décembre 2018

(en dollars canadiens)

L'Administration continue de faire progresser le projet d'assainissement des sédiments du récif Randle (le « projet ») en partenariat avec Environnement Canada, le ministère de l'Environnement de l'Ontario, la ville de Hamilton, la ville de Burlington et US Steel Canada. En septembre 2013, un jalon important a été franchi avec l'annonce par les partenaires de l'exécution de toutes les ententes légales sur le financement et la mise en œuvre du projet. Un entrepreneur du projet est entré en fonction en 2015 afin de permettre la construction des installations de confinement et d'enfouissement. À ce jour, l'Administration a versé 4,94 M\$. Cette somme est comptabilisée à titre d'immobilisations en cours de construction dans les immobilisations corporelles et un engagement en trésorerie supplémentaire d'environ 1,6 M\$ est prévu entre 2019 et 2021.

Les achats d'immobilisations corporelles au cours de l'exercice comprennent un montant d'environ 0,6 M\$ (0,4 M\$ en 2017) relatif à des ajouts qui n'ont pas encore été payés.

8 Dettes fournisseurs et autres dettes

	2018 \$	2017 \$
Dettes fournisseurs	727 301	734 467
Charges à payer	3 315 537	2 539 001
Produits différés	1 122 452	167 439
Dépôts de garantie	1 770 742	1 721 342
	<u>6 936 032</u>	<u>5 162 249</u>

9 Avantages du personnel

L'Administration offre un régime de retraite à prestations définies (« régime de retraite »), un régime de retraite complémentaire à l'intention des dirigeants (« RRCD »), un régime d'avantages complémentaires de retraite (« régime d'autres avantages ») et un régime de retraite à cotisations définies. Certaines informations concernant ces régimes figurent ci-après.

L'Administration offre un régime de retraite à prestations définies au Canada dont les prestations sont fonction des gains ouvrant droit à pension des membres du personnel et de la durée de leur service. Le régime de retraite à prestations définies est fermé aux nouveaux membres du personnel depuis le 30 juin 2011.

La majorité des paiements de prestations sont versés à même des fonds administrés par des fiduciaires; toutefois, dans le cas du régime non capitalisé, l'Administration assume les obligations au titre du versement des prestations lorsqu'elles deviennent exigibles. Les actifs des régimes détenus en fiducie sont régis par la réglementation et les pratiques locales en usage. La responsabilité de ces régimes – soit la supervision de tous les aspects des régimes, y compris les décisions de placement et l'établissement des calendriers de cotisations – incombe à l'Administration. L'Administration a mis sur pied un comité de retraite pour aider à gérer les régimes et a retenu les services d'experts professionnels indépendants d'expérience, notamment des gestionnaires de placement, des actuaires, des dépositaires et des fiduciaires.

Administration portuaire de Hamilton

Notes annexes

31 décembre 2018

(en dollars canadiens)

Le tableau suivant présente les éléments comptabilisés dans l'état consolidé de la situation financière.

	<u>Régime de retraite et RRCD</u>	
	2018	2017
	\$	\$
Valeur actualisée des obligations des régimes capitalisés	16 949 952	17 609 739
Juste valeur des actifs des régimes	14 405 345	14 653 839
Déficit des régimes capitalisés	2 544 607	2 955 900
Valeur actualisée des obligations des régimes non capitalisés	2 475 309	2 519 481
	<u>5 019 916</u>	<u>5 475 381</u>
	<u>Régime d'autres avantages</u>	
	2018	2017
	\$	\$
Valeur actualisée des obligations du régime capitalisé	-	-
Juste valeur des actifs du régime	-	-
Déficit du régime capitalisé	-	-
Valeur actualisée des obligations du régime non capitalisé	416 700	430 900
Déficit du régime	<u>416 700</u>	<u>430 900</u>

Le tableau suivant présente l'évolution de l'obligation au titre des prestations définies.

	<u>Régime de retraite et RRCD</u>		<u>Régime d'autres avantages</u>	
	2018	2017	2018	2017
	\$	\$	\$	\$
1 ^{er} janvier	20 129 220	17 399 118	430 900	378 600
Coût des services rendus au cours de l'exercice	882 325	736 579	13 400	11 600
Coût financier des obligations	703 692	713 528	14 900	15 400
Écarts actuariels	(1 660 540)	1 875 017	(29 500)	35 000
Prestations versées	(629 436)	(595 022)	(13 000)	(9 700)
Aux 31 décembre	<u>19 425 261</u>	<u>20 129 220</u>	<u>416 700</u>	<u>430 900</u>

Administration portuaire de Hamilton

Notes annexes

31 décembre 2018

(en dollars canadiens)

Le tableau suivant présente l'évolution de la juste valeur des actifs des régimes.

	Régime de retraite et RRCD		Régime d'autres avantages	
	2018 \$	2017 \$	2018 \$	2017 \$
1 ^{er} janvier	14 653 839	13 573 605	-	-
Coût financier des actifs des régimes	501 952	547 844	-	-
Rendement effectif des actifs des régimes, moins le coût financier	(969 358)	287 404	-	-
Cotisations patronales	848 348	840 008	13 000	9 700
Prestations versées	(629 436)	(595 022)	(13 000)	(9 700)
Aux 31 décembre	14 405 345	14 653 839	-	-

Le tableau suivant présente les montants comptabilisés dans l'état consolidé du résultat net et du résultat global.

	Régime de retraite et RRCD		Régime d'autres avantages	
	2018 \$	2017 \$	2018 \$	2017 \$
Coût des services rendus au cours de l'exercice	882 325	736 579	13 400	11 600
Coût financier des obligations	703 692	713 528	14 900	15 400
Coût financier des actifs des régimes	(501 952)	(547 844)	-	-
Montant total, compris dans les salaires et autres charges au titre des avantages du personnel	1 084 065	902 263	28 300	27 000

Le tableau suivant présente les montants comptabilisés dans l'état consolidé du résultat net et du résultat global.

	Régime de retraite et RRCD		Régime d'autres avantages	
	2018 \$	2017 \$	2018 \$	2017 \$
Rendement effectif des actifs des régimes, moins le coût financier	(969 358)	287 404	-	-
Écarts actuariels sur les obligations au titre des prestations	70 207	(31 302)	-	-
Profit (perte) découlant de changements dans les hypothèses financières	1 590 333	(1 843 715)	29 500	(35 000)
Total	691 182	(1 587 613)	29 500	(35 000)

Administration portuaire de Hamilton

Notes annexes

31 décembre 2018

(en dollars canadiens)

Le tableau suivant présente les principales hypothèses actuarielles retenues.

	Régime de retraite et RRCD		Régime d'autres avantages	
	2018 %	2017 %	2018 %	2017 %
Obligation au titre des prestations définies aux 31 décembre				
Taux d'actualisation	3,90	3,40	3,90	3,40
Progression des salaires	3,75	3,75	s. o.	s. o.
Coût des prestations pour les exercices clos les 31 décembre				
Taux d'actualisation	3,90	3,40	3,90	3,40
Progression des salaires	3,75	3,75	s. o.	s. o.

Le tableau qui suit présente une analyse de la sensibilité de l'obligation au titre des prestations définies à la modification d'hypothèses. Les effets de la modification d'une hypothèse sur chacun des régimes sont pondérés proportionnellement par rapport au total des obligations des régimes afin d'obtenir l'incidence globale pour chaque hypothèse présentée.

Les actifs des régimes qui, pour la plupart, servent à la capitalisation des régimes de retraite à prestations définies de l'Administration s'établissent comme suit :

	2018		2017	
	Non cotés \$	%	Non cotés \$	%
Instruments de capitaux propres				
Fonds d'actions canadiennes	3 918 186	27	4 013 706	27
Fonds d'actions étrangères	3 346 426	23	2 630 834	18
	7 264 612	50	6 644 540	45
Instruments à revenu fixe				
Fonds obligataires	3 150 178	22	3 655 388	25
Obligations à long terme	3 703 944	26	3 910 150	27
	6 854 122	48	7 565 538	52
Marché monétaire	286 611	2	443 761	3
	14 405 345	100	14 653 839	100

Administration portuaire de Hamilton

Notes annexes

31 décembre 2018

(en dollars canadiens)

Une analyse de la sensibilité des régimes de retraite à prestations définies de l'Administration est présentée ci-après :

	Incidence sur le régime de retraite et sur le RRCD		Incidence sur le régime d'autres avantages	
	Augmentation %	Diminution %	Augmentation %	Diminution %
Variation de 0,5 % du taux d'actualisation	(7,3)	8,2	(6,3)	7,2
Variation de 0,5 % du taux de croissance des salaires	2,1	(1,9)	s. o.	s. o.
Variation de 0,5 % de l'espérance de vie	(1,0)	1,1	(0,9)	1,0

Les cotisations devant être versées aux régimes de retraite au cours de l'exercice se terminant le 31 décembre 2019 s'élèvent à 594 200 \$. Au 31 décembre 2018, le cumul des pertes actuarielles comptabilisé au cumul des autres éléments du résultat global se chiffrait à 3 062 114 \$ (3 782 796 \$ en 2017).

L'actuaire de l'Administration prépare les évaluations annuelles des actifs des régimes et des obligations au titre des prestations constituées en choisissant le 1^{er} janvier comme date d'évaluation et en extrapolant jusqu'au 31 décembre. Les évaluations actuarielles les plus récentes du régime de retraite et du RRCD à des fins de capitalisation ont été effectuées au 31 décembre 2017. Les prochaines évaluations de ces régimes aux fins de capitalisation seront en date du 31 décembre 2018.

De par ses régimes à prestations définies, l'Administration est exposée à un certain nombre de risques, les plus importants étant décrits ci-après.

Volatilité des actifs

Les passifs des régimes sont calculés au moyen d'un taux d'actualisation établi par référence au taux de rendement des obligations de sociétés; si le rendement des actifs des régimes est inférieur au rendement prévu, un déficit est créé. Les régimes affichent une forte proportion de titres de capitaux propres qui, selon les attentes, devraient afficher à long terme un rendement supérieur à celui des obligations des sociétés, en contrepartie d'un élément de volatilité et de risque à court terme.

Lorsque les régimes auront été en place pendant un certain temps, l'Administration compte réduire le niveau du risque de placement en investissant dans des actifs qui permettent un meilleur appariement avec les passifs.

L'Administration estime cependant que, vu la nature à long terme des passifs des régimes et la solidité du groupe, le maintien d'un certain niveau de placements en titres de capitaux propres demeure approprié dans le cadre de sa stratégie à long terme, qui consiste à gérer les régimes avec efficacité.

Variations des rendements des obligations

Une diminution des rendements des obligations de sociétés se traduira par une augmentation des passifs des régimes, bien que celle-ci sera contrebalancée en partie par une augmentation de la valeur des obligations détenues par les régimes.

Administration portuaire de Hamilton

Notes annexes

31 décembre 2018

(en dollars canadiens)

Risque d'inflation

La majorité des obligations au titre des prestations des régimes sont liées à l'inflation; une hausse de l'inflation se traduit par une augmentation des passifs (bien que, dans la plupart des cas, le taux des augmentations au titre de l'inflation soit plafonné afin de protéger les régimes contre une hyperinflation). Comme la majorité des actifs des régimes sont soit imperméables à l'inflation (obligations à taux fixes), soit en faible corrélation avec l'inflation (titres de capitaux propres), une hausse de l'inflation fait également augmenter le déficit.

Espérance de vie

Comme la majorité des obligations des régimes consistent à verser des prestations viagères aux participants, l'accroissement de l'espérance de vie fera augmenter les passifs des régimes.

Le tableau qui suit présente une analyse de l'échelonnement prévu des versements de prestations de retraite :

	Moins de 1 an \$	Entre 1 an et 2 ans \$	Entre 2 et 5 ans \$	Plus de 5 ans \$	Total \$
Régime de retraite et RRCD	644 600	636 100	2 338 400	57 182 100	60 801 200
Régime d'autres avantages	15 600	15 500	47 400	687 900	766 400
Au 31 décembre 2018	660 200	651 600	2 385 800	57 870 000	61 567 600

Les cotisations patronales au régime à prestations définies s'établissent comme suit :

	2018 \$	2017 \$
Cotisations patronales	73 477	71 449

10 Produits des activités portuaires

	2018 \$	2017 \$
Port	3 490 209	2 488 910
Quais et autres immobilisations	23 109 473	21 807 134
GLPM	92 034	15 161
Produits de location comptabilisés sur une base linéaire	184 230	529 843
Port de plaisance	1 250 522	1 530 527
	28 126 468	26 371 575

Administration portuaire de Hamilton

Notes annexes

31 décembre 2018

(en dollars canadiens)

Les composantes non locatives des ententes de location liées au recouvrement de certaines charges d'exploitation auprès de locataires sont détaillées dans les produits tirés des quais et autres immobilisations, comme suit :

	2018	2017
	\$	\$
Loyer de base	20 994 798	20 203 317
Autres produits reçus des locataires a)	2 114 675	1 603 817
	<hr/>	<hr/>
Total des produits de location	23 109 473	21 807 134

a) Les autres produits reçus des locataires comprennent les charges imputées pour les services suivants : collecte des ordures, services de conciergerie, contrôle des animaux et insectes nuisibles, nettoyage des fenêtres, sécurité, services publics et entretien.

11 Salaires et autres avantages du personnel

	2018	2017
	\$	\$
Traitements et salaires (y compris les indemnités de fin de contrat de travail)	5 317 930	4 780 668
Charges au titre des avantages du personnel		
Régime à cotisations définies	73 477	71 449
Régime à prestations définies et RRCD	1 084 065	902 263
Charges au titre des autres avantages	932 792	831 484
	<hr/>	<hr/>
	7 408 264	6 585 864

Administration portuaire de Hamilton

Notes annexes

31 décembre 2018

(en dollars canadiens)

Rémunération des principaux dirigeants

L'information qui suit doit être fournie conformément aux règlements de l'Administration. La rémunération totale prend en compte la rémunération de tous les membres du conseil d'administration, du chef de la direction et de tous les membres du personnel dont la rémunération dépasse 143 595 \$ par année (140 366 \$ en 2017).

Nom	Titre	2018		2017	
		Salaire \$	Avantages imposables \$	Total \$	Total \$
Minich, Edward	Ancien président du conseil	-	-	-	19 983
Moccio, Matthew	Ancien président du conseil	17 817	-	17 817	32 917
Watts, Kathleen	Administratrice	29 450	-	29 450	26 500
Shaw, Sandra	Administratrice	-	-	-	23 950
Savage, Robert	Vice-président du conseil	29 067	-	29 067	27 050
Keyes, Stan	Président du conseil	32 917	-	32 917	27 817
Hawkrigg, Melvin	Administrateur	-	-	-	6 000
Stebbing, Jennifer	Administratrice	9 283	-	9 283	18 000
Howlett, James	Administrateur	18 700	-	18 700	-
Davis, Meghan	Administratrice	11 750	-	11 750	-
Waldes, Anne	Administratrice	11 750	-	11 750	-
Hamilton, Ian	Président et chef de la direction	342 663	1 590	344 253	281 112
Hart, Robert	Agent administratif principal et secrétaire général	232 332	1 945	234 277	248 932
Knight, Janet	Vice-présidente exécutive	263 184	2 133	265 317	254 259
Fitzgerald, William	Vice-président, Exploitation	213 284	1 797	215 081	217 492
		1 212 197	7 465	1 219 662	1 184 012

Les indemnités de fin de contrat de travail versées pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 se sont élevées à 416 399 \$ (35 170 \$ en 2017).

12 Éventualités et engagements

L'Administration a des passifs éventuels relatifs à des actions en justice intentées dans le cadre normal de ses activités. Il n'est pas prévu que des passifs significatifs découlent des passifs éventuels, à l'exception de ceux à l'égard desquels une provision a été constituée.

Contrats de location simple – comptabilisation par le bailleur

Les paiements minimaux futurs à recevoir au titre des contrats de location simple non résiliables se présentent comme suit :

	2018 \$	2017 \$
Un an au plus	15 393 324	15 055 353
Plus d'un an, mais cinq ans au plus	39 128 710	40 733 318
Plus de cinq ans	56 129 343	50 148 097
	110 651 377	105 936 768

Administration portuaire de Hamilton

Notes annexes

31 décembre 2018

(en dollars canadiens)

Contrats de location simple – comptabilisation par le preneur

L'Administration loue cinq photocopieuses et une affranchisseuse aux termes de contrats de location simple non résiliables. Les paiements minimaux futurs à effectuer au titre de la location aux termes des contrats de location simple non résiliables pour chacun des exercices suivants se présentent comme suit :

	2018 \$	2017 \$
Un an au plus	17 144	16 575
Plus d'un an, mais cinq ans au plus	38 865	44 569
	<u>56 009</u>	<u>61 144</u>

L'Administration a une limite d'emprunt totale de 45 000 000 \$ (45 000 000 \$ en 2017). L'article 9.3 des lettres patentes définit ce qui est considéré comme un emprunt.

13 Instruments financiers

La valeur comptable de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des créances clients et autres créances, et des dettes fournisseurs et autres dettes correspond approximativement à leur juste valeur.

Justes valeurs, y compris les méthodes d'évaluation et les hypothèses appliquées

Le tableau qui suit résume la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers aux 31 décembre 2018 et 2017.

	2018 \$	2017 \$
Actifs		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	17 696 012	11 807 642
Créances clients et autres créances	1 793 692	2 342 930
Passifs		
Dettes fournisseurs et autres dettes	6 936 032	5 162 249

Risque de marché

- Risque de change

L'Administration n'est pas exposée au risque de fluctuations des taux de change.

- Risque de prix

L'Administration n'est pas exposée au risque de prix.

Administration portuaire de Hamilton

Notes annexes

31 décembre 2018

(en dollars canadiens)

- Risque de taux d'intérêt

L'Administration n'est pas exposée au risque de taux d'intérêt, car, pour l'instant, elle n'a pas contracté d'emprunts importants.

Risque de crédit

L'Administration a une exposition limitée à la concentration du risque de crédit. Elle place sa trésorerie et ses équivalents de trésorerie, ainsi que sa trésorerie soumise à restrictions, auprès de grandes institutions financières canadiennes ayant une cote de solvabilité élevée. Le risque de crédit associé aux créances clients et autres créances est réduit au minimum puisque l'Administration évalue le dossier de crédit des nouveaux clients, surveille les échéances des créances clients et autres créances et communique avec les débiteurs pour les paiements. L'exposition maximale au risque de crédit à la date de clôture correspondait à la valeur comptable des créances clients. La juste valeur des créances clients et autres créances ainsi que des dettes fournisseurs et autres dettes se rapproche de la valeur comptable de ces instruments en raison de leur courte durée jusqu'à l'échéance.

Aucun actif financier n'est en souffrance, à l'exception de créances clients et de créances courantes.

Au 31 décembre 2018, les créances clients et autres créances courantes totalisaient 1 188 402 \$ (1 479 224 \$ en 2017), celles qui étaient en souffrance mais non dépréciées montaient à 605 290 \$ (863 706 \$ en 2017), et celles qui étaient dépréciées se chiffraient à 101 184 \$ (128 217 \$ en 2017). Le tableau suivant présente l'analyse par échéance des deux catégories de ces créances.

	2018 \$	2017 \$
Créances clients et autres créances		
Courantes (moins de 30 jours)	1 188 402	1 479 224
En souffrance mais non dépréciées (plus de 30 jours)	605 290	863 706
Dépréciées	101 184	128 217
En souffrance mais non dépréciées		
Jusqu'à 3 mois	512 158	739 516
De 3 à 6 mois	93 132	124 190
Dépréciées		
De 3 à 6 mois	37 245	57 158
Plus de 6 mois	63 939	71 059

Le tableau suivant résume la variation de la provision pour créances clients douteuses.

	2018 \$	2017 \$
Provision pour créances douteuses		
À l'ouverture de l'exercice	128 217	108 152
Dotation	7 169	54 715
Créances sorties pendant l'exercice	(34 202)	(34 650)
À la clôture de l'exercice	101 184	128 217

Administration portuaire de Hamilton

Notes annexes

31 décembre 2018

(en dollars canadiens)

Risque de liquidité

Des prévisions de flux de trésorerie sont effectuées pour suivre les besoins en trésorerie de l'Administration et assurer que celle-ci dispose d'une trésorerie suffisante pour répondre à ses besoins opérationnels en tout temps.

La trésorerie détenue par l'Administration en excédent des soldes requis pour la gestion du fonds de roulement est investie dans des dépôts à court terme remboursables portant intérêt et ayant une échéance d'au plus 12 mois; ces instruments sont sélectionnés de façon à ce que leurs échéances et leur liquidité soient telles qu'elles permettent de créer une marge de manœuvre suffisante, tel qu'il a été déterminé par les prévisions susmentionnées.

À la date de clôture, l'Administration détenait des dépôts à court terme remboursables totalisant 17 027 829 \$ (11 346 292 \$ en 2017) dont il est attendu qu'ils généreront rapidement des entrées de trésorerie aux fins de la gestion du risque de liquidité.

Les passifs financiers de l'Administration consistent en des dettes fournisseurs et autres dettes totalisant 1 137 166 \$ (734 467 \$ en 2017) qui comportent des obligations contractuelles d'au plus trois mois.

14 Gestion du capital

L'Administration gère son capital et la disponibilité de ses facilités de crédit de manière à s'assurer d'avoir une structure financière et une capacité d'emprunt adéquates lui conférant une flexibilité financière et une liquidité suffisante. Cela peut exiger l'établissement de nouvelles facilités de crédit. Dans le cadre de son évaluation globale, l'Administration surveille sa capacité génératrice d'entrées de trésorerie liées à ses activités d'exploitation ainsi que le crédit disponible.

15 Événements postérieurs à la date de clôture

Le 9 février 2019, le ministère des Transports a publié un avis de certificat d'intention recommandant la fusion de l'Administration portuaire d'Oshawa et de l'Administration portuaire de Hamilton (collectivement, les « Administrations »), aux termes de l'article 59.1 du Règlement sur la gestion des administrations portuaires, en une seule et même administration portuaire devant être renommée Administration portuaire d'Oshawa-Hamilton. L'article 59.1 de ce règlement permet au gouverneur en conseil d'ordonner à plusieurs administrations portuaires de fusionner en une seule et même administration portuaire. Une période de consultation de 30 jours a été ouverte après la publication de cet avis afin de permettre aux intéressés de présenter leurs observations par écrit à Transport Canada conformément aux conditions de l'avis. Transport Canada consultera les entités directement touchées par la proposition de fusion. Les résultats de ces consultations seront abordés dans une seconde présentation au gouverneur en conseil sur la possibilité de demander la délivrance du certificat final de fusion, lequel autorisera officiellement la fusion des deux Administrations.